

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

PAM Europe Biodiversité Part C Code ISIN : FR0010652479

PLEIADE

 ASSET
MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion de **PAM Europe Biodiversité**, FCP éligible au PEA est de réaliser une performance annualisée supérieure à 5% sur la durée de placement recommandée.

L'objectif du FCP est associé à une démarche extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que la réduction du risque lié à biodiversité. Il s'agit pour l'équipe de gestion de chercher à minimiser les risques et à capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui possèdent de bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance. De plus, l'empreinte biodiversité de l'univers d'investissement est mesurée et une exclusion du dernier quintile appliquée, ceci afin de réduire le risque lié à la biodiversité. Cet objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

La stratégie de gestion développée est en termes d'allocation action discrétionnaire et repose sur une **analyse fondamentale rigoureuse** qui découle d'une approche qualitative et quantitative et qui s'accompagne, dès que possible, d'une rencontre avec le management.

La prise en compte de critères extra-financiers et de l'empreinte biodiversité s'appuie sur la combinaison de plusieurs filtres, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés :

1er filtre : Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (armement controversé, tabac, charbon thermique...);

2ème filtre ; Exclusion de minimum 20% des sociétés de l'univers d'investissement présentant les moins bons scores ESG, (approche « Best-in universe »). Le score est déterminé en fonction des trois piliers : le pilier Environnement (ex : Intensité carbone), le pilier Social (ex : Programme d'égalité salariale entre les femmes et les hommes), et le pilier Gouvernance (ex : Indépendance des organes de gouvernance).

3ème filtre : Exclusion des entreprises présentant des controverses sévères, selon une échelle mise en place par notre fournisseur de données

4ème filtre : Exclusion de minimum 20% des entreprises dont l'empreinte de biodiversité est la plus forte. Cette empreinte est déterminée en intensité de MSA ou « Mean Species Abundance » qui évalue la pression sur la biodiversité en comparaison d'un écosystème intacte.

Le taux d'analyse ou notation extra-financière réalisée est supérieur à 90% sur les différents niveaux d'analyse (filtre ESG & Analyse de l'empreinte biodiversité).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et l'analyse de Pléiade Asset Management se fonde en fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Pléiade Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysés.

L'équipe de gestion est à la recherche constante d'investissements susceptibles d'intégrer le fonds, mais un investissement n'est éligible qu'en cas de décote substantielle. Il peut donc arriver que le fonds ne soit investi qu'à 75% en actions.

Caractéristiques

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'aucun indicateur n'est représentatif de l'objectif de gestion. La **stratégie** développée ne cherche à reproduire aucun indice. L'*Eurostoxx DR (SXST)* peut être considéré comme un indicateur de comparaison à postériori.

PAM Europe Biodiversité s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

Jusqu'à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris les marchés émergents, de capitalisation boursière supérieure à 150 millions d'euros, de tous les secteurs dont :

- 60% minimum sur les marchés actions.

- L'exposition sur les marchés actions hors pays de l'Union Européenne est limitée à 10% maximum de l'actif net.

- 25% maximum en actions dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros.

Le risque de change n'est pas couvert. L'exposition au risque de change pour les devises autres que celles de l'Union Européenne est limitée à 10% maximum de l'actif net.

Jusqu'à 10% maximum en titres de taux uniquement via des OPC de toute notation et de tout type d'émetteur.

Jusqu'à 10% via des OPCVM et des FIA de droits français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, afin d'optimiser sa performance et/ou sa trésorerie.

L'investissement dans des titres éligibles au PEA respecte en permanence le ratio de 75% minimum de l'actif net.

Le FCP peut être investi :

- en actions

Il peut également intervenir sur les :

- titres intégrant des dérivés (Bon de souscriptions, warrants, obligations convertibles) et dérivés (future, option, swap et change à terme).

- dépôts, emprunts d'espèces

La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

La valeur liquidative (VL) est quotidienne. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la VL (J) jusqu'à 12h00 chez le Dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la VL du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture de J, et sont réglées en J+ 3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Commentaires : Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition aux marchés d'actions explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants pour le FCP non pris en compte par l'indicateur :

Risque de liquidité lié aux actions de petite capitalisation : En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'é étroitesse éventuelle de leur marché. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

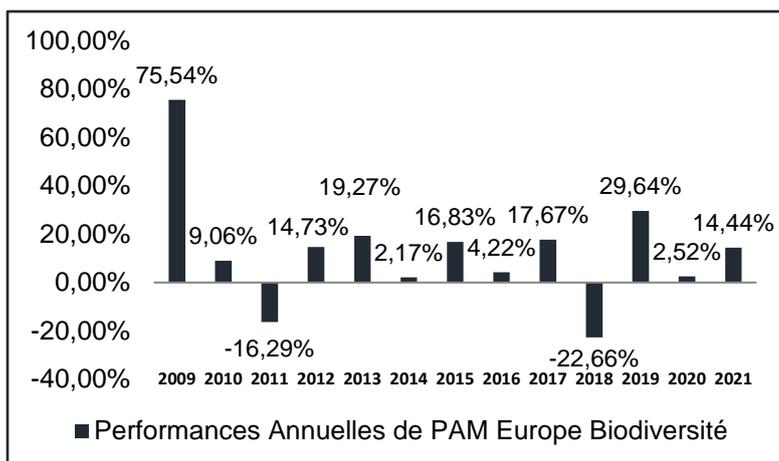
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais ponctuels prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,40%
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 30 septembre 2021 . Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective	
Frais ponctuels prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0,8%
Cette commission correspond à 10% de la différence entre la performance de PAM Europe Biodiversité et 5%. Ces frais respectent le principe du High-Watermark qui est le plus haut niveau atteint par le fonds à la clôture d'un exercice fiscal. L'application de ce principe garantit qu'aucune commission de surperformance ne saurait être prélevée tant que le <i>High Watermark</i> n'a été dépassé. Les frais de performance sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 30 septembre 2021 .	

Il n'est pas dans la politique de Pléiade Asset Management de prélever d'autres commissions. En particulier, il n'est prélevé **aucune commission de mouvement**.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez, vous référer aux pages 13 à 15 du prospectus de cet OPCVM.

PERFORMANCES PASSES



Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

La performance de L'OPCVM est calculée dividendes réinvestis.

La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'Euro.

Le fonds a été créé le 12 août 2008.

Les performances passées affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité car le 01/02/2021 une modification du profil risque rendement a été effectuée.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Fiscalité : FCP éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

L'ensemble des documents réglementaires est disponible sur le site www.pleiade-am.com ou sur demande à Pléiade Asset Management – 29, rue de Miromesnil 75008 Paris.

La responsabilité de Pléiade Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de Pléiade AM dans la rubrique Document réglementaires. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Pléiade Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/09/2022.